



HAL
open science

Auctor adjectif verbal dans la périphrase auctor sum 'conseiller'

Laurent Gavaille

► **To cite this version:**

Laurent Gavaille. Auctor adjectif verbal dans la périphrase auctor sum 'conseiller'. *Lemmata Linguistica Latina*, volume I: Words and Sounds, De Gruyter, pp.135-148, 2019, 978-3-11-064518-7. 10.1515/9783110647587-009 . halshs-02467117

HAL Id: halshs-02467117

<https://shs.hal.science/halshs-02467117>

Submitted on 27 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurent Gavaille

***Auctor* adjectif verbal dans la périphrase *auctor sum* ‘conseiller’**

Abstract: This chapter argues that in the archaic phrase *auctor esse* + *quid* or *ut* + *subj.* (‘to advise’), *auctor* should be considered as an adjective. Such a periphrasis could also throw light on the tricky relationship, from both morphological and semantical point of view, between *augeō* et *auctor*. The proposal is based on the following line of argumentation:

(1) This archaic phrase must be distinguished from the current/classical construction *auctor esse* + *gen.* (‘to be the guarantor or the responsible of’), where *auctor* is a noun. Thus the agent noun *auctor* appears as secondary to the adjective. (2) The existence of the Vedic periphrastic future associating the suffix **-tér* and the verb ‘to be’ (*dātāsmi* < **dā-tṛ-as-mi*) invites us to consider this Latin expression too as a verbal periphrasis. In both languages the phrase has a directive and prospective sense. Such a verbal periphrasis is an isolated phenomenon in Latin, but it could be due to the fact that it consists in an old juridical expression. (3) From this Latin periphrasis the adjective and the noun became probably independent units, furnishing then a nominal basis which can explain the formation of *augeō*. The verb is not an IE causative but an es-sive or fientive (cf. its meaning ‘to increase’), secondarily built in Italic on a basis *aug-*. This basis, although often viewed as provided by *augur*, should be more efficiently derived from *auc-tor sum*: it could account for the semantic development of *augeō*, from ‘to grow’ to ‘to make grow’.

Keywords: Latin linguistics, *auctor (sum)*, *augeō*, verbal periphrasis

1 Introduction

Cette contribution est consacrée à l’emploi de *auctor* comme adjectif verbal dans la périphrase *auctor sum*, qui signifie globalement ‘conseiller’ : sans revenir sur le sens de celle-ci, que j’ai déjà étudié ailleurs,¹ il s’agira ici

1 Cf. Gavaille (2017) et Gavaille (2019).

principalement d'analyser son rôle dans la constitution du verbe *augeō*, à considérer selon nous comme un dénominatif de *auctor* adjectif. Mais auparavant, il nous faut établir son caractère périphrastique, d'abord en montrant la nature adjectivale de *auctor* dans *auctor sum*, puis en comparant la formule latine avec les périphrases védiques correspondantes.

2 *Auctor* adjectif dans *auctor sum*

Auctor sum 'conseiller' (+ *quid* ou complétive, cf. les exemples 4–5) est une formule peu représentée en latin (1 occurrence chez Ennius, 7 chez Plaute, 1 chez Térence et 6 dans la correspondance de Cicéron), qui constitue vraisemblablement un archaïsme et pour cette raison est parfois mal identifiée. Il convient de distinguer d'un côté la formule verbale *auctor sum* (souvent traduite par 'conseiller, autoriser, permettre'), construite avec un accusatif (*quid* ?) ou une complétive au subjonctif et, d'un autre côté, la construction *auctor sum* 'je suis garant, promoteur de', où *auctor*, se comportant syntaxiquement comme un nom d'agent classique, peut être déterminé par un génitif ou un adjectif, et se trouver sur le même plan que d'autres noms d'agent (cf. 1–3) :

- (1) *Sed non erat nec recentior auctor nec huius rei quidem melior Dolabella.* (Cic. Att. 9, 13, 1)
'Mais il n'y a pas plus récent garant ni plus informé de la chose que Dolabella.'²
- (2) ... *atque huius deditionis ipse Postumius qui dedebatur, suasor et auctor fuit.* (Cic. off. 3, 109)
'... du reste, c'est Postumius en personne, lui qu'on livrait, qui fut le conseiller et le promoteur de cette remise à l'ennemi.'
- (3) ... *ut apud posteros nostros non extinctores coniurationis et sceleris, sed auctores et duces fuisse uideamur ?* (Cic. dom. 101)
'... pour que nos descendants se figurent que nous avons non pas étouffé, mais inspiré et dirigé une conjuration criminelle ?'

² Sauf indication contraire, les traductions sont celles de la Collection des Universités de France aux Belles Lettres (Paris), parfois légèrement remaniées.

Ce n’est pas tant cette construction, courante en latin, qui retiendra notre attention, que la périphrase *auctor sum* dont le caractère verbal est clairement identifié par sa construction avec un adverbe :

- (4) ...*mihique ut absim uehementer auctor est* ... (CIC. Att. 15, 5, 2)
 ‘... il me conseille vivement d’être absent ...’ (trad. personnelle)
- (5) AN. *Mi auctores ita sunt amici ut uos hinc abducam domum.*
 PAN. *At enim nos, quarum res agitur, aliter auctores sumus.* (PLAVT. Stich. 128–129)
 ‘AN. Mes amis me conseillent de vous reprendre chez moi.
 PAN. Mais nous, que cela regarde, nous te conseillons le contraire.’

Si *auctōres* était un substantif, on aurait vraisemblablement *†alii auctores sumus*, et surtout, pour la forme, non pas *auctōres* mais *auctrīces*, puisque le sujet *nos* est féminin et que les noms en *-trīx* existent déjà chez Plaute (par exemple *persuastrīx* en Bacch. 1167). Dans un fragment de l’*Évhémère* d’Ennius, on trouve aussi *auctor fuit* à propos de Vénus, pourtant bien déterminée ensuite par un adjectif au féminin (*sola*) :

- (6) *Artem meretriciam instituit auctorque mulieribus in Cypro fuit uti uulgo corpore quaestum faceret ; quod idcirco imperauit ne sola praeter alias mulieres impudica et uirorum adpetens uideretur.* (ENN. frg. var. 142–145 Vahlen)
 ‘C’est elle qui la première institua le métier de courtisane et à Chypre recommanda formellement aux femmes de faire publiquement commerce de leur corps ; et elle les fit se conduire ainsi pour ne pas être la seule entre toutes les femmes à paraître impudique et coureuse d’hommes.’ (trad. personnelle)

Dans les exemples (4), (5) et (6), la construction avec une complétive en *ut* ou *ne* suivi du subjonctif, ainsi que la synonymie avec *instituit* dans l’exemple d’Ennius, ne laisse pas de doute sur le caractère verbal de la formule. *Auctor sum* est une périphrase verbale où *auctor* se comporte comme un adjectif non sensible au genre grammatical, mais uniquement au nombre, et elle constitue un archaïsme en latin, dans la mesure où elle ne se rencontre que chez Ennius, Plaute, Térence et dans la correspondance de Cicéron (où elle représente un quart des attestations du syntagme *auctor sum*, alors que dans le reste de son œuvre, le taux tombe à 5 %).

L’ancienneté de ces attestations de *auctor* adjectif tend à faire penser que le nom d’agent *auctor* est secondaire par rapport à cet adjectif. Quatre indices vont dans le même sens :

- 1) L'apparition tardive de *auctrix* (chez Tertullien) témoigne que le nom *auctor* ne s'est dégagé que progressivement de l'adjectif : il a d'abord pris une indépendance syntaxique, sans que soit ressenti le besoin de lui donner immédiatement une forme de féminin proprement nominale. C'est ainsi qu'Ovide juxtapose *inuentrix* et le nom d'agent *auctor*, à propos du rapport de Minerve à la musique :

(7) *Sum tamen inuentrix auctorque ego carminis huius.* (Ov. fast. 6, 709)
 'C'est moi qui ai inventé cet art et en suis la patronne.' (trad. personnelle)

- 2) L'allure figée de la formule : on ne trouve que l'affirmation à la 1^{ère} personne *auctor sum* (qui peut évidemment être transformée en 3^e personne en cas de style indirect) et, à la 2^e personne, la question au style direct *quid auctor es*?³
- 3) Son caractère juridique ou religieux :

(8) *sic augures dicunt : si mihi auctor es uerbenam manu asserere, dicito consortes.* (VARRO ling. 6, 64–65)
 'ainsi les augures disent : si tu m'autorises à toucher le bouquet avec la main, nomme mes copartageants.'

(9) *Sed, cum hoc iuris a maioribus proditum sit ut nemo ciuis Romanus aut sui potestatem aut ciuitatem possit amittere, nisi ipse auctor factus sit.* (Cic. dom. 77)
 'Mais telle est la jurisprudence transmise par nos ancêtres qu'aucun citoyen romain ne peut perdre sa liberté ni sa citoyenneté sans son consentement officiel.'⁴ (trad. personnelle)

- 4) L'existence (dès Plaute) de *auctōritās* qui, comme tout abstrait en *-tās*, ne peut dériver que d'une base adjectivale.⁵ Cet argument morphologique oblige à poser un *auctor* adjectif.

On peut ainsi ajouter *auctor* à la liste des vieux noms d'agent qui sont adjectifs avant d'être substantifs, comme *dux* (s'il est bien secondaire par rapport à *redux*, cf. Bader 1962 : 58) et *princeps* avec lesquels il d'ailleurs assez souvent associé dans les textes, comme dans cet exemple :

³ Cf. Gavoille (2017 : 56–58).

⁴ Cf. infra (12).

⁵ Par exemple *liberālitās* sur *liberālis*, *suāuitās* sur *suāuis*.

- (10) ... *ut erga duces ipsos et principes atque auctores salutis meae satis gratus iudicarer* ... (Cic. Cato 24)
 ‘... que de montrer assez de gratitude à ceux mêmes qui ont conduit, mené et inspiré la défense de mes droits ...’⁶

Auctor illustrerait donc ces propos de Bader : “Dans le système ancien, tout verbe est susceptible d’avoir à côté de lui deux sortes de nom, et deux sortes seulement : d’une part un substantif abstrait (‘nom d’action’), transposition nominale de la notion exprimée par le verbe ... d’autre part un individualisant désignant une personne : un adjectif. Selon les rapports plus ou moins intimes qu’il entretient avec la conjugaison, cet individualisant peut rester un adjectif proprement dit (par exemple en latin l’adjectif en *-nt-* ou *-to-*), ou devenir un substantif, quand, au lieu d’être un déterminatif qui ‘définit une catégorie’, il indique, ce qui en est proche pour le sens, un ‘représentant d’une catégorie’ ; ce qu’on appelle ‘nom d’agent’ n’est rien d’autre qu’un adjectif (verbal) substantivé” (1962 : 190).⁷

3 Comparaison avec le futur périphrastique védique

Une telle périphrase verbale avec une forme en *-tor* existe aussi en védique, où elle sert à former un autre futur que celui, plus courant, en *-sya-* doté d’un suffixe *-s-* désidératif.⁸ Le futur périphrastique comporte un dérivé en **-tér* (comme *dātár-*) associé, aux première et deuxième personnes, à la copule *as-* ‘être’, d’où 1^{ère} sg. *dātāsmi* < **dā-tṛ-as-mi*, 2^e sg. *dātāsi*, 3^e sg. *dātā*.⁹

Pour la différence entre ces deux futurs, je renvoie aux travaux de Tichy, qui a bien montré que, du point de vue de la valeur, le futur en *-sya-* fonctionne comme un présent désidératif où l’accomplissement du procès est envisagé dans un futur indéterminé, alors que le futur périphrastique n’est employé que

⁶ *Princeps* est d’interprétation difficile : Festus le glose par *primum captus*, mais le sens actif ‘qui prend la première part’ existe (cf. Bader 1962 : 63–64) et c’est celui qu’on a dans les syntagmes avec *auctor* (voir aussi, entre autres, Cic. Balb. 61 ; prov. 25 ; Phil. 2, 71 ; Sull. 34).

⁷ Benveniste avait déjà noté cette particularité (1935 : 109) : “Les sens premier des mots en **-ter* est simplement celui d’un adjectif marquant l’exercice d’une activité non transitive : le *praetor* (**prai-itor*) est ‘celui qui marche à la tête (des armées)’ ; gr. βατήρ est glosé par βαίνων, comme un simple participe ; skr. *gāntar* signifie de même ‘allant, venant’.”

⁸ Par ex. *haniṣyāntā*, futur désidératif de *hānti* ‘tuer’, sur la racine **g^{uh}en-*.

⁹ Cf. Mayrhofer (1964 : 88).

si les modalités du futur sont précisées par l'indication d'un moment déterminé, au moyen d'un adverbe de temps ou d'une conditionnelle. Dans le système du védique, ce futur périphrastique, qui a remplacé progressivement l'injonctif prospectif réservé à la proposition subordonnée, exprime un futur rendu incertain par les conditions qui lui permettront d'advenir.¹⁰ Il a ainsi le même rapport au temps que l'impératif futur, qui correspond à un ordre lié non pas au présent mais à des conditions précises, souvent énoncées dans une hypothétique.

C'est pourquoi, morphologiquement cette fois, ce futur périphrastique n'est pas à mettre en relation avec le suffixe *-tor de nom d'agent, mais avec le suffixe *-tér. Selon Tichy, *-tor a une fonction généralisante, désignant un agent habituel ou même un agent indéfini, alors que *-tér renvoie à un agent lié à une situation unique (actuelle, passée, future, hypothétique).¹¹

La signification de cette périphrase associant une forme *-tér et le verbe 'être' n'est évidemment pas la même en latin. Chaque système de langue est différent et l'explication fonctionnelle du futur périphrastique en védique, prenant la place de l'injonctif prospectif, ne saurait être transposée comme telle en latin. On peut en revanche dégager des traits communs (à partir desquels, par comparaison, il est éventuellement possible de remonter une valeur indo-européenne).

Le premier point commun, morphologique et syntaxique, est l'association avec un impératif futur, qui exprime un ordre lié à des conditions précises, comme dans l'exemple de Varron – cf. (8) supra. Nous avons affaire, dans ce passage, à une formule juridico-religieuse, dont la structure rappelle celle des textes de lois :

(11) *Si pater filium ter uenumduit, filius a patre liber esto.* (LEX XII tab. 4, 2 [Gaius inst. 1, 132 ; Vlp. reg. 10, 1])

Comme j'ai déjà pu le montrer, *auctor sum* est une vieille formule rituelle.¹² Un texte de Cicéron, dans le discours *De domo sua*, permet de penser qu'elle appartient, fondamentalement, au domaine du droit, ou plus exactement à la jurisprudence de l'ancienne Rome :

¹⁰ Voir à ce sujet Tichy (1992a).

¹¹ Cf. Tichy (1992b : 417–420). Cette valeur des noms d'agent en *-tér est liée à l'origine locative du suffixe : le type *dh₃-tér-/gén. sg. *dh₃-tr-és est issu du locatif singulier du nom d'action *dh₃-tér(i) 'celui qui est en train de donner (dans une situation donnée)', cf. Tichy (1995 : 61), repris par Pinault (2003 : 160).

¹² Cf. Gavaille (2017 : 60–61).

- (12) *Sed, cum hoc iuris a maioribus proditum sit ut nemo cuius Romanus aut sui potestatem aut ciuitatem possit amittere, nisi ipse auctor factus sit – quod tu ipse potuisti in tua causa discere : credo enim, quamquam in illa adoptione legitime factum est nihil, tamen te esse interrogatum auctorne esses ut in te P. Fonteius uitae necisque potestatem haberet ut in filio.* (Cic. dom. 77)

‘Mais telle est la jurisprudence transmise par nos ancêtres qu’aucun citoyen romain ne peut perdre sa liberté ni sa citoyenneté sans son consentement officiel – ce que tu as pu apprendre toi-même dans ta propre cause : en effet, bien qu’on n’ait suivi dans cette adoption aucune forme légale, je pense qu’on t’a demandé si tu autorisais officiellement que P. Fonteius ait droit de vie et de mort sur toi, comme sur un fils.’

Ce texte a trait à la déchéance de la liberté et de la citoyenneté, qui ne peut être imposée par la force, mais exige la prononciation de certaines formules : l’un doit demander *auctor es ut [ciuitatem amittas]* ? (‘acceptes-tu solennellement de perdre ta citoyenneté ?’), l’autre répond *auctor sum* (‘j’accepte solennellement’).

Le caractère juridique de la formule est confirmé par l’équivalence avec *censeō*, vieux verbe qui, faisant référence à une demande du roi au Sénat et à sa réponse, signifie anciennement, selon Ernout et Meillet (1959⁴), ‘déclarer d’une façon formelle ou solennelle, exprimer un avis dans les formes prescrites’, conformément au sens de la racine **keNs-* ‘déclarer, annoncer’ ; (plus fréquemment) ‘estimer, évaluer, apprécier’, avec prise en compte de ce qui est jugé bon.¹³ Cette équivalence est illustrée par les deux exemples suivants de Cicéron. En (13), *quid mi auctor es* est repris par *uide quid censeas* ; en (14), à la demande *petis quid sim tibi auctor* répond *censeo commorandum* :

- (13) *Etsi quid mi auctor es ? Aduolone an maneo ? Equidem et in libris haereo et illum hic excipere nolo . . . Sed ego ipse κекέφρωμαι. Itaque posthac . . . Tu tamen uide quid de aduentu meo censeas . . .* (Cic. Att. 13, 40, 2)

‘Cela dit, que me conseilles-tu ? J’accours et ou je reste ici ? Pour ma part, je suis plongé dans mes livres et ne veux pas recevoir ce garçon ici . . . Mais moi-même je suis comme une girouette. Aussi, à l’avenir . . . À toi de voir ce que tu penses de ma venue éventuelle . . .’

¹³ Kümmel et Rix (2001 : 326). Sur le latin *censeō* et ses correspondants indo-iraniens, cf. García-Ramón (1993), plus particulièrement 115–119 pour le passage de ‘déclarer avec autorité’ à ‘définir, estimer’.

- (14) *Quoniam quid tibi permittatur cognosti, quid mihi placeat puto te scire oportere. Actis his rebus litterae a te mihi redditae sunt, quibus a me consilium petis quid sim tibi auctor, in Siciliane subsidias an ut ad reliquias Asiaticae negotiationis proficiscare . . . Sed ego, siue hoc siue illud est, in Sicilia censeo commorandum.* (Cic. fam. 6, 8, 1–2 ; de Rome, décembre 46, à Cécina qui n’a pas le droit de rentrer en Italie mais qui a obtenu, grâce à l’entremise de Cicéron, de rester plus longtemps en Sicile)

‘Puisque te voilà informé de ce qui t’est permis, il faut, je pense, que tu saches ce qui me paraît bon. Une fois cette tractation terminée, on m’a remis une lettre de toi, où tu me demandes conseil : est-ce que je t’engage à demeurer en Sicile ou à partir régler ce qui reste de tes affaires en Asie ? . . . Pour ma part, dans un cas comme dans l’autre, je suis partisan du séjour en Sicile.’

Le sens juridique se retrouve chez Plaute, même s’il est détourné à des fins comiques. On trouve ainsi *auctor sum* dans la bouche de personnages qui, au lieu d’accepter un châtement, le réclament d’eux-mêmes, ce que l’allocutaire a évidemment du mal à croire ; or la solennité de la formule *auctor sum* permet, malgré le caractère paradoxal du contenu, de rendre la déclaration digne de foi. Dans de tels contextes, la formule signifie ‘permettre, autoriser’, en synonymie avec *sinō* :

- (15) *AG. Suspende, uinci, uerbera ; auctor sum, sino.*

MI. Si auctoritatem postea defugeris,

ubi dissolutus sies, ego pendeam. (PLAUT. Poen. 146–148 : le jeune Agorastoclès est prêt à tout pour se faire pardonner de son esclave Milphion, qu’il a récemment battu, car il a besoin de ses services)

‘AG. Suspends-moi au gibet, enchaîne-moi, bats-moi ; je t’y autorise, je veux bien.

MI. Si tu viens par la suite à retirer l’autorisation, une fois que tu seras détaché, c’est moi qui serai pendu.’

Le second point commun de *auctor sum* avec le futur périphrastique védique est l’aspect prospectif. Dans un contexte juridique, celui qui prononce la formule *auctor sum* ‘j’autorise’ ne se contente pas d’accepter mais, par là même, rend possible l’action à venir en lui donnant une garantie juridique. Dans l’occurrence du *De domo sua*, l’individu qui accepte de perdre sa liberté s’engage à ne pas revenir sur sa décision. Dans les emplois courants, celui qui dit *auctor sum* certifie, par l’énonciation de cette formule, que le conseil qu’il donne est bon et s’en porte garant. En termes pragmatiques, *auctor sum* est un acte de parole qui donne une force, un **augos* (nom d’action abstrait, de genre neutre)

à un contenu propositionnel qui est à réaliser – exprimé le plus souvent dans une complétive au subjonctif, comme en (12). La dimension prospective est là, dans cette ouverture vers un procès dont la réalisation est rendue possible par l’acte de parole initial.

Cet aspect est également à mettre en relation avec le suffixe véd. accentué *-tār* qui selon Renou, est plutôt ponctuel et décrit au premier chef « l’entrée dans une fonction ». ¹⁴ Tichy, de son côté, précise que *dātār-* peut désigner un agent potentiel, comme le latin *nemo est qui* + subjonctif (‘il n’y a personne pour ...’). ¹⁵ D’une manière générale, le type hystérodynamique ¹⁶ a une valeur relativisante ou situative, ce qui s’accorde parfaitement avec les textes juridico-religieux dans lesquels apparaît en latin la formule *auctor sum*. Les deux passages du *De domo sua* de Cicéron et du *De lingua latina* de Varron renvoient bien à des agents potentiels pris dans une situation précise.

Ces deux points communs (valeur directive et prospective) avec le futur périphrastique védique se retrouvent dans la définition du sens fondamental de *auctor sum* qui est à la fois un conseil d’action et l’affirmation d’une garantie pour l’avenir.

4 *Augeō* dérivé de *auctor* adjectif

L’identification de *auctor* comme adjectif dans la formule *auctor sum* permet de comprendre d’abord comment a pu se dégager, en latin, une base nominale *aug-/auc-*, et ensuite pourquoi *augeō* a pris une valeur factitive.

Il est impossible de faire dériver *auctor* de *augere*, pour des raisons morphologiques et sémantiques. On pose souvent, en raison du sens de *augeō* ‘faire croître’, un thème causatif **h₂oug-éje-*, ¹⁷ mais le degré *o* ne peut

¹⁴ Cf. Renou (1938), cité par Tichy (1992b : 413 n. 8).

¹⁵ Cf. Tichy (1992b : 416). Pour la formule latine, voir par ex. Cic. Verr. I 46 *Nulla est enim laus ibi esse integrum ubi nemo est qui aut possit aut conetur corrumpere*, ‘Il ne mérite en rien d’être loué, celui qui reste intègre quand il n’y a personne qui ait le pouvoir ou qui essaie de corrompre.’

¹⁶ C’est-à-dire, en indo-européen, le thème nominal athématique accentué sur le suffixe aux cas forts, sur la désinence aux cas faibles, dont relèvent les noms d’agent en **-tér* : par ex., sur **deh₃-* ‘donner’, nominatif **dh₃-tér-s* / génitif **dh₃-tr-és*. Les noms d’agent en **-tōr* relèvent, eux, du type acrostatique où la racine est accentuée dans tout le paradigme (cf. Schindler 1975 et Pinault 2003).

¹⁷ Cf. par ex. Kümmel et Rix (2001 : 274). Thème causatif posé également dans Ernout et Meillet (1959⁴ : 58) et Pokorny (1959–1969 : 84–85).

pas expliquer *aug-* en latin. Aussi a-t-on recours à des subterfuges, comme une éventuelle analogie avec un thème aoriste sigmatique indo-européen qui expliquerait le parfait *auxi* (**h₂éug/h₂éug-s*) – hypothèse fragile dans la mesure où le parfait sigmatique est surprenant pour un causatif. En fait, le véritable causatif indo-européen est fabriqué sur le doublet en *-s* (**h₂uég-s-*) de cette racine, de sens peut-être inchoatif : ainsi véd. *vakṣáyati* sur **h₂uog-s-é-je-* “faire s’accroître”.¹⁸

Dans ces conditions, on peut s’orienter vers une autre explication, qui est celle d’un fientif signifiant l’entrée dans un nouvel état ou d’un essif exprimant l’état, tous deux susceptibles d’expliquer le *-ē-* du verbe latin.¹⁹ Cette hypothèse est vraisemblable pour plusieurs raisons :

- 1) Ces verbes d’état peuvent être d’origine dénomivative, comme *rubeō* sur *(*h₁*)*rudh-* ‘rouge’, et souvent doublés d’un inchoatif en **-ske/o-*, comme *rubescō*, *albescō*. C’est le cas justement de *augeo* qui connaît un inchoatif *augescō*.
- 2) Certains sont accompagnés d’un composé en *-faciō* pour former une périphrase factitive, comme *arē-faciō* en face de *areō* ; or justement existent *auctificus* et *augificāre*.
- 3) *Augeō* signifierait alors ‘entrer dans un état de force, devenir fort’, ce qui rend compte des attestations de *augēre* intransitif ‘croître’ :

(16) *Eodem conuenae complures ex agro accessitauere. Eo res auxit.* (CATO orig. 20, *ap.* GELL. 18, 12, 7)

‘Venus de la campagne, de nombreux étrangers vinrent au même endroit sans discontinuer ; en conséquence, leur situation s’améliora.’ (trad. personnelle)

(17) *Ceterum illi ... qui ignoscundo populi Romani magnitudinem auxisse, nusquam etiam tum Lepidum progressum aiebant ...* (SALL. or. Phil. 6)

‘Mais ceux qui ... disaient que Rome devait sa grandeur à sa politique de pardon, ajoutant que du reste Lépidus n’avait pas encore bougé ...’

¹⁸ Cf. Garnier (2010 : 448).

¹⁹ Le fientif a une structure **R(z)-éh₁-/h₁-*, c’est-à-dire racine au degré réduit, non accentuée, et suffixe alternant (pour l’accent et la quantité), type ἐμάνην ‘devenir fou’ (< **mn-éh₁-*) sur **men-* ‘penser’. Le fientif est de structure *R(z)-(e)h₁ié/ó-*, c’est-à-dire racine au degré réduit, non accentuée, suffixe accentué, type lit. *miniū* ‘penser, se souvenir’. Sur cette question, cf. Kümmel et Rix (2001 : 25).

Toutefois cette hypothèse rencontre une difficulté morphologique, car les fientifs et les essifs sont bâtis sur le degré réduit de la racine qui ne peut expliquer *aug-* : **HuC-* devrait évoluer en **uC-*²⁰ (donc †*ug-* en latin). La solution adoptée consiste à poser un éventuel **aug-ē-je/o*, dépourvu de laryngale car il s’agirait d’une formation italique, faite d’après un thème nominal *aug-* comme celui de *aug-ur* (**aug-os*).²¹

La sémantique vient elle aussi ruiner toute dérivation possible de *auctor* à partir de *augeo*, car les sens du nom ne sont pas de tout parallèles à ceux du verbe. *Augēre* signifie le plus souvent ‘augmenter’, c’est-à-dire rendre quelque chose ou quelqu’un plus grand, avec un complément renvoyant à une quantité nombrable, comme *numerus*, ou bien ‘renforcer’, c’est-à-dire ajouter de la force à ce qui en a déjà (par exemple, *animus*, le courage) : il s’agit alors d’augmenter la qualité, qui peut avoir des degrés.²²

Si *auctor* était le nom d’agent correspondant à *augeō*, on devrait le trouver complété par des compléments au génitif relevant des mêmes champs sémantiques : †*auctor numeri*, *auctor animi* par exemple, avec le même sens de ‘qui augmente, qui accroît’, mais ce n’est pas le cas. Chez Plaute, on ne trouve que des compléments au datif désignant le bénéficiaire de l’action ; à partir de l’époque classique apparaissent des génitifs, de noms de procès et de résultat où il n’est aucunement question de nombre, de quantité ou de degré.²³ En aucune manière ces syntagmes ne pourraient être considérés comme la transposition de *augēre* (+ acc.). Le sens de *auctor* y est celui de ‘garant, conseiller, instigateur, promoteur’, et le complément renvoie à ce qui doit être garanti, promu :

- (18) ... *nisi ut erga duces ipsos et principes atque auctores salutis meae satis gratus iudicarer* ... (Cic. Cato 24)
 ‘... que de montrer assez de gratitude à ceux-mêmes qui ont conduit, mené, promu de la défense de mes droits ...’

Ce sens de *auctor* est fondamental, car il est immotivé en contexte, alors que les acceptions de ‘vendeur’, ‘père’, ‘fondateur’ dépendent du complément (*fundī, generis, ciuitātis*).²⁴ On peut raisonnablement supposer que cela s’explique par

20 Cf. Schrijver (1991 : 74–75).

21 Pour **aug-ē-je/o*, voir Vernet i Pons (2008 : 135) et Garnier (2010 : 448).

22 Pour une présentation et une analyse détaillées de ces exemples, cf. Gavaille (2019).

23 Pour un examen précis de ces syntagmes, cf. Gavaille (2019).

24 Cf. Gavaille (2019).

l'ancienneté et la primauté de la formule *auctor sum* 'je me porte garant' dans laquelle *auctor* est adjectif. Tout indique que le nom d'agent *auctor* est un dérivé interne de *auctor* adjectif, et non pas un nom d'agent dérivé de *augeō*.

Mieux vaut donc partir, pour expliquer *augeō*, d'une base nominale *aug-* 'fort'. Pour celle-ci, on mentionne souvent *augur*, mais je pense qu'il faut utiliser aussi *auctor* (dans *auctor sum*), qui peut d'ailleurs remonter à une racine au degré plein **h₂éug-tōr* puisque le latin a mixé les deux anciens types de noms d'agent. L'avantage de *auctor* est double :

- 1) Il fournit un point de départ qui est, en latin, à la fois nominal et verbal (puisqu'il entre dans une périphrase verbale). Ainsi on comprend mieux qu'une base nominale *aug-* reposant sur **h₂éug-* (comme véd. *ójas-* 'force vitale', av. *aojah-*, lat. *augus-tus* 'solennel, consacré') ait pu être réutilisée dans la constitution d'un verbe comme *augeō*.²⁵
- 2) *Auctor* présente l'avantage d'être attesté (et non pas reconstitué comme l'ancien nom abstrait **augos* masculinisé en *augur*) et d'expliquer, en vertu de sa valeur agentive, le sémantisme de *augeō*. Il faut en effet partir du sens de base *auctor sum*, qui est fientif : 'je deviens fort', c'est-à-dire 'j'entre dans le statut de garant (par ma déclaration) relativement à un projet précis (désigné par *quid* ou par une complétive au subjonctif) ; l'*auctor*, quant à lui, est 'celui qui est fort (garant, soutien, base) ou devient fort relativement à un projet précis'.²⁶ À partir de là s'explique très bien *aug-eō*, sur radical *auc-* emprunté à *auctor* et avec suffixe fientif, signifiant d'abord 'devenir fort, croître, se développer' – voir l'exemple (16) de Caton.

Mais *auctor sum* permet également d'expliquer le développement sémantique du verbe vers un sens factitif/causatif. D'un point de vue pragmatique, la périphrase latine constitue un acte de parole performatif déclaratif. Elle signifie 'se déclarer formellement garant à propos d'une action à venir', ou mieux 'prendre la responsabilité de dire, à propos d'une action à venir, que ...' ; mais le fait même de prendre la responsabilité de l'action à venir rend possible cette action. L'acte de parole déclaratif débouche secondairement (de manière

²⁵ *Augeō* n'est pas isolé : il existe une petite série de verbes provenant de racines verbales indo-européennes, dont le sens est faible d'un point de vue verbal, qui n'ont pas conservé de thème radical athématique et pour lesquels on reconstruit une forme nominale de degré plein, qui permet d'éviter l'hypothèse d'un degré plein analogique. Par exemple *aceō* 'être aigre' sur **h₂ek-* 'être acéré' (essif normal **h₂k-h₂é-*) ; *areō* 'être sec' sur **h₂eh₂s-* 'se dessécher sous l'effet de la chaleur' (essif normal **h₂h₁s-h₂ié-*).

²⁶ Cf. Gavoille (2017 : 65–68).

perlocutoire : ce n’est pas signifié, c’est une conséquence) sur un acte directif (le conseil) si l’action à réaliser est à la charge de l’allocutaire :

- (19) *Hirtius, <qui> quidem se afuturum ... mihi que ut absim uehementer auctor est, ille quidem periculi causa, quod sibi etiam fuisse dicit.* (Cic. Att. 15, 5, 2)
 ‘Hirtius précise qu’il n’assistera pas à la séance ... et me conseille énergiquement de n’y point assister ; il allègue le danger que je courrais et me dit que cette raison l’a déterminé, lui aussi.’

C’est ainsi que *auctor sum* peut être mis sur le même plan que *imperāre*, comme nous avons pu le voir dans l’exemple d’Ennius cité supra (6). Pour *imperāre* aussi, le sens ‘dire de faire’ est un développement secondaire (à partir de ‘faire faire’).²⁷ Mais si *imperāre* suppose une annihilation de la volonté de l’autre, avec *auctor sum* l’un des deux protagonistes, loin d’être privé mécaniquement de volonté, délègue volontairement à l’autre, en lui demandant de prendre une responsabilité.

Cette valeur directive secondaire de *auctor sum* explique que *augeō*, bâti sur le radical *auc/g-*, ait pu développer, à côté de son sens fientif, un sens factitif/causatif ‘faire croître’. On comprend mieux, ainsi, la transitivation observée dans des essifs comme *augeō*.²⁸ À partir de là, une fois *augeo* constitué et intégré au système verbal latin, *auctor sum*, de formation isolée et non reconnaissable, tombe naturellement en désuétude.

5 Conclusion

Auctor sum est une périphrase verbale ancienne dans laquelle *auctor* se comporte comme un adjectif. Ainsi *auctor* fait partie des vieux noms d’agent qui ont été adjectifs avant d’être substantifs. Certes isolée en latin, cette périphrase est à comparer au futur périphrastique védique associant un dérivé en **-tér* et le verbe ‘être’, avec lequel la formule latine partage le fait d’être associée dans les textes à un impératif futur et de contenir un aspect prospectif. *Auctor sum* a joué un rôle important d’intermédiaire entre la racine **h₂eug-* et la constitution du verbe *augeō*, dénominateur de l’adjectif *auctor*, aussi bien du point de vue morphologique que sémantique.

²⁷ Cf. Gavaille (2014 : 215).

²⁸ Cf. Garnier (2010 : 448), qui évoque aussi *habeō*.

Bibliographie

- Bader, F. (1962). *La formation des composés nominaux du latin*. Paris: Les Belles Lettres.
- Benveniste, É. (1935). *Origines de la formation des noms en indo-européen*. Paris: Adrien Maisonneuve.
- Ernout, A. & Meillet, A. (1959⁴). *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. Paris: Klincksieck.
- García Ramón, J. L. (1993). Lat. *cēnsēre*, got. *hazjan* und das idg. Präsens **kēns-e -ti* (und **kņs-ġe-tī?*) 'verkündigt, schätzt', Stativ **kņs-eh₂-* 'verkündigt, geschätzt sein / werden'. In G. Meiser (Ed.), *Indogermanica et Italica. Festschrift für Helmut Rix zum 65. Geburtstag* (pp. 106–130). Innsbruck: Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck.
- Garnier, R. (2010). *Sur le vocalisme du verbe latin: Étude synchronique et diachronique*. Innsbruck: Institut für Sprachen und Literaturen der Universität Innsbruck.
- Gavoille, L. (2014). *Imperare: Du causatif au directif*. In B. Bortolussi & P. Lecaudé (Eds.), *La causativité en latin* (pp. 199–220). Paris: L'Harmattan.
- Gavoille, L. (2017). La formule de conseil *auctor sum* dans la correspondance de Cicéron. Étude étymologique, pragmatique et sémantique. In É. Gavoille & F. Guillaumont (Eds.), *Conseiller, diriger par lettre* (pp. 53–70). Tours: Presses universitaires François-Rabelais.
- Gavoille, L. (2019). *Auctor* et les notions de 'force' et d' 'accroissement': étude sémantique comparée du nom d'agent *auctor* et du verbe *augēre*. In É. Gavoille (Ed.), *Qu'est-ce qu'un auctor? Auteur et autorité, du latin au français* (pp. 25–40). Bordeaux: Ausonius Éditions.
- Kümmel, M. & Rix, H. (Eds.) (2001). *Lexicon der indogermanischen Verben: Die Wurzeln und ihre Primärstambildungen* (2. Ed.). Wiesbaden: Reichert.
- Mayrhofer, M. (1964). *Sanskrit-Grammatik mit sprachvergleichenden Erläuterungen*. Berlin/Boston: De Gruyter.
- Pinault, G.-J. (2003). Sur les thèmes indo-européens en *-u-: dérivation et étymologie. In E. Tichy, D. S. Wodtko & B. Irslinger (Eds.), *Indogermanisches Nomen: Derivation, Flexion und Ablaut. Akten der Arbeitstagung der Indogermanischen Gesellschaft (Freiburg, 19. bis 22. September 2001)* (pp. 153–188). Bremen: Hempen Verlag.
- Pokorny, J. (1959–1969). *Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*. Bern.
- Renou, L. (1938). Le suffixe védique -*tr-* et les origines du futur périphrastique. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 39, 103–132.
- Schindler, J. (1975). L'apophonie des noms-racines indo-européens. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 67, 31–38.
- Schrijver, P. (1991). *The reflexes of the Proto-Indo-European laryngeals in Latin*. Amsterdam/Atlanta: Rodopi.
- Tichy, E. (1992a). Wozu braucht das Altindische ein periphrastisches Futur? *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 142(2), 334–342.
- Tichy, E. (1992b). Zur Rekonstruktion der Nomina agentis auf *-*tér-* und *-*tor-*. In R. Beekes, A. Lubotsky & J. Weitenberg (Eds.), *Rekonstruktion und relative Chronologie* (pp. 411–420). Innsbruck: Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck.
- Tichy, E. (1995). *Die Nomina agentis auf -tar- im Vedischen*. Heidelberg: Universitätsverlag Winter.
- Vernet i Pons, M. (2008). *La segona conjugació verbal llatina: Estudi etimològic i comparatiu sobre l'origen protoindoeuropeu de la formació dels seus temes verbals*. Barcelona: Promociones y Publicaciones Universitarias.